

BCTG • AVOCATS

# 1<sup>er</sup> PETIT-DÉJEUNER ÉNERGIES & MOBILITÉ

EN PARTENARIAT AVEC  
L'AVERE-France, PROXISERVE ET EVENIR

Mardi 21 janvier 2020

de 9h à 10h30 (accueil à partir de 8h30)

Au cabinet BCTG Avocats - 14 avenue Gourgaud, 75017

Présenté en Conseil des Ministres il y a près d'un an, le projet de Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) a été définitivement approuvé le 19 novembre 2019 par l'Assemblée Nationale. Le texte, qui ambitionne d'améliorer les déplacements des Français tout en y intégrant les problématiques environnementales, est suivi de près par les acteurs de la mobilité électrifiée.

Dans ce contexte, le **Pôle Energies du cabinet BCTG Avocats** a le plaisir de vous inviter au premier petit-déjeuner du cycle « Energies & Mobilité », animé par des experts du secteur, sur le thème :

**Véhicule électrique : la borne de recharge,  
un enjeu crucial de son développement**  
*Etat des lieux et perspectives à l'aune de la LOM*

*Le nombre de places étant limité, nous vous remercions de confirmer votre présence auprès d'Amélie Couchy : [a.couchy@bctg-avocats.com](mailto:a.couchy@bctg-avocats.com)*



# THÉMATIQUES ABORDÉES

- **PLANIFICATION ET INCITATION AU DÉPLOIEMENT D'INFRASTRUCTURES DE RECHARGE.**  
Etat des lieux du parc de véhicules électriques.  
Quel cadre juridique pour les bornes de recharge ?
- **« DROIT À LA PRISE »**  
Comment accompagner les demandes d'installation de points de recharge dans les copropriétés ?
- **PRÉ-ÉQUIPEMENT OBLIGATOIRE DES PARKINGS**  
Quelles obligations pour les entreprises ? Pour les bailleurs ?  
Quel raccordement pour l'infrastructure de recharge ?

# INTERVENANTS



**Eric Place**  **Proxiserve**  
Directeur marketing



**Clément Molizon**   
Responsable des relations institutionnelles



**Damien Grouselle**   
Co-fondateur de la plateforme



**Mathilde Charmet-Ingold**  
**Jean-Luc Heckenroth**  
Avocats

BCTG • AVOCATS



Vous recevez cet email car vous faites partie de nos relations et contacts. Vous disposez naturellement d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des données vous concernant et pouvez demander à ne plus recevoir nos prochaines communications en écrivant à : [a.couchy@bctg-avocats.com](mailto:a.couchy@bctg-avocats.com)